

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

|   |   |
|---|---|
| <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>DEMANDE D'UN COMPLEMENT DE LA SUBVENTION 2022 DE L'ASSOCIATION « UNE VIE, UN CHAT »</b></p> | <p><b>Nombre de Conseillers : 38</b><br/> <b>En exercice : 38</b><br/> <b>Présents : 34</b><br/> <b>Votants : 38</b><br/> <b>Délib. n°8- 26/10/2022</b></p> |
|   | <p>Certifié exécutoire<br/> Transmis à la Sous Préfecture de Prades<br/> le<br/> Par porteur<br/> Publié le<br/> Notifié le</p>                             |

**L'an deux mille vingt-deux, le 26 octobre**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ile sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : le mercredi 19 octobre 2022

**Présents** : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal(T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T), VINCENT Jean-Jacques (S).

**Absents ayant donné pouvoir** : CRISTOFOL Françoise (T) à BURGHOFFER William (T), DRAGUÉ Céline (T) à BONACAZE Benoit (T), PARILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T), PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T).

MARTINEZ Marie a été nommée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire a décidé de soutenir l'association « Une vie, Un chat », dans le cadre de ses activités et des prestations qu'elle peut offrir sur le territoire communautaire en lui octroyant une subvention annuelle en 2022 de 15 000 euros,



CONSIDERANT l'intérêt des actions menées par cette association de protection des animaux, notamment la prise en charge de la stérilisation des félins ou la sensibilisation du public sur les problèmes engendrés par une prolifération d'animaux errants,

CONSIDERANT que l'association sollicite une aide complémentaire de 3 000€ portant le montant de subvention annuelle 2022 à 18 000€ contre 15 000€ précédemment,

**Après en avoir délibéré, à la majorité avec 32 voix pour, 1 contre et 5 abstentions  
Le Conseil communautaire,**

**DECIDE** de soutenir l'action de l'association « Une vie, Un chat » dans le cadre de ses activités,

**ADOpte** l'aide complémentaire de 3000€ (trois mille euros) octroyée à l'association « Une vie, Un chat » sur la subvention 2022 amenant cette dernière à 18 000 euros pour 2022), imputée à l'article 6574, chapitre 65,

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes,

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



  
**Le Président  
William BURGHOFFER**